Luxembourg le 15 décembre 2011
Dépôt : M. Norbert Haupert

MOTION

La Chambre des Députés,

- constate avec étonnement l'idée qui circule dans les enceintes européennes de créer un Fonds européen pour la démocratie, qui serait institué par une Convention internationale et s'inscrirait dans le cadre de la politique de voisinage de l'Union européenne ;

- s'interroge sur la cohérence politique de ceux qui soutiennent une telle initiative en pleine période de crise budgétaire aiguë dans un grand nombre de pays membres de l'Union européenne, alors même que le Conseil de l'Europe remplit déjà cette mission ;

- rappelle que la principale limite opposée au Conseil de l'Europe lorsqu'il entend exercer la totalité de ses missions est d'ordre budgétaire et s'étonne que cette contrainte disparaisse, dès lors que la démarche suivie s'inscrit dans le cadre de l'Union européenne ;

- souligne qu'à l'exception du Belarus, les États concernés par le partenariat oriental de l'Union européenne appartiennent au Conseil de l'Europe et que celui-ci développe de très efficaces mécanismes de suivi (« monitoring ») ;

- insiste sur le fait que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a su dépasser la logique territoriale pour accorder le statut de partenaire pour la démocratie au Maroc et au Conseil national palestinien, répondant de la sorte aux objectifs de la politique étrangère de l'Union européenne ;

- fait observer que le Conseil de l'Europe est la seule organisation multilatérale mondiale à avoir accordé un statut de partenaire aux ONG internationales, via la Conférence des OING ;

- renouvelle son souhait que l'Union européenne ne duplique pas systématiquement et à grands frais les organes et politiques du Conseil de l'Europe, à l'image de l'Agence des droits fondamentaux ou de la création d'une nouvelle assemblée parlementaire internationale pour le partenariat oriental (Euronest) ;

– souligne que la création dans chaque État membre d'une nouvelle organisation, comme prévu en l'espèce, ici à Varsovie, répond certainement à une logique d'aménagement du territoire communautaire, mais en aucun cas à celle d'une politique rationnelle et respectueuse du contribuable européen ;

Invite le Gouvernement

à s'opposer très fermement à une initiative particulièrement inopportune à l'heure où l'Union européenne avance sur la voie de l'adhésion à la convention européenne des droits de l'homme et que s'esquisse ainsi un rapprochement bienvenu entre les deux grandes organisations paneuropéennes.

Lydie Err | Norbert Haupert | Anne Brasseur

Félix Braz | Fernand Boden | Marc Spautz